



Formation aux particuliers
 Période de
 professionnalisation, contrat
 de professionnalisation et Droit
 individuel à la formation



33, Bd. du Capitaine Gèze
 13333 MARSEILLE Cedex 14

Tél. 04 91 21 57 00
 Fax 04 91 21 57 01



Accès transport en commun

Métro ligne n° 2
 Sortie station "Bougainville"

Bus ligne n° 30
 Arrêt "Aygaldes Corot"



Ces formations bénéficient du
 soutien du Conseil Régional
 Provence Alpes Côte d'Azur

Distribution et Services

Accueil, Distribution, Fleuriste et Vente



CAP Employé de vente spécialité option A ou B

Diplôme de niveau V

DÉFINITION

En point de vente spécialisé, le titulaire de ce CAP accueille et informe le client. Il présente les caractéristiques techniques et commerciales des produits, conseille le client et conclut la vente. Il propose des services d'accompagnement de la vente et contribue à la fidélisation de la clientèle. Par ailleurs, il participe à la réception, à la préparation et à la mise en valeur des produits et, le cas échéant, à l'expédition.

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Vendeur ou employé de vente dans l'un des univers marchands suivants :

- Produits alimentaires,
- Produits d'équipement courant.

OBJECTIFS

- Savoir approvisionner et réassortir des rayons en respectant une harmonie de présentation,
- Savoir accueillir, guider et faire exprimer les besoins des clients,
- Savoir informer, conseiller et convaincre le client grâce à la connaissance de ses produits et ceux de la concurrence,
- Se préparer aux diplômes complémentaires et supérieurs,
- Parfaire les connaissances en enseignement général (maths, français, sciences, anglais) lié à la profession.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Formation en alternance avec une entreprise d'accueil agréée et un centre de formation,
- Calendrier de présence au centre de formation et plan de formation remis à chaque jeune en formation et employeur.

SERVICES DU CENTRE DE FORMATION

- Le service entreprise peut aider les employeurs dans leurs démarches administratives pour l'obtention ou les modifications d'agrément ainsi que les mettre en contact avec des candidats,
- Suivi de la formation de l'apprenti(e) par des visites en entreprise des responsables de section,
- Suivi de la formation sur le site Internet du centre de formation.

ADMISSION

- Etre âgé(e) de 16 à 25 ans,
- Déposer au Centre de formation un contrat en alternance signé avec une entreprise d'accueil,
- Participer à un entretien avec un professionnel du centre de formation courant Juin-Juillet,
- Fournir une photo d'identité et les trois derniers bulletins scolaires.

Recrutement

recrutement@corot-formations.com

Site Internet

www.cfa-corot.com